



N°
103

Bulletin Municipal
Janvier 2016

Vivre à **Poliénas**





1



2



3



4



5



6



7



8



9

1 Intercommunalité : réunion d'information sur le projet de fusion territoire Sud Grésivaudan

2 Concours de belote au club de la Marcousse

3 Maintien de la tradition avec la présence des bouilleurs de cru

4 Cantine : 61 enfants ont pu apprécier le repas de Noël à la cantine

5 Recueillement et émotion, à l'école, avec les employés municipaux, le personnel enseignant, les enfants, les élus, en mémoire des victimes des attentats de Paris

6 Après-midi interactif avec le Jardin des mots

7 Dégustation/vente d'huîtres au Tennis club de Poliéñas

8 Tirage des Rois au club de la Marcousse

9 Cérémonie des vœux du personnel communal



Avant de revenir sur l'année écoulée, de faire le bilan des projets communaux et intercommunaux, je voudrais parler de la démocratie dont on profite tous les jours.

Si je suis ici, devant vous, c'est à l'issue d'un scrutin démocratique et loyal au cours duquel chacun et chacune d'entre vous a pu s'exprimer et chaque Poliénois a pu faire un choix, en toute liberté et en toute sécurité.

Et on finit par l'oublier et oublier que dans bon nombre de pays celle-ci est bafouée, humiliée, combattue, terrorisée quand elle existe. Un des piliers de la démocratie, c'est la presse et la liberté d'expression qui en est son corollaire.

Vous aurez compris que je fais référence à l'odieux attentat contre le journal Charlie Hebdo, le 7 janvier 2015, mais aussi au lâche assassinat à Saint-Quentin-Fallavier en juin, dans le nord Isère et plus récemment aux attentats à Paris, le 13 novembre, qui ont fait 130 victimes.

Si les auteurs de ces crimes ont réussi à nous émouvoir, à nous attrister et, reconnaissons-le, à susciter un sentiment de colère, ils n'ont pas réussi à ébranler notre foi et notre conviction dans les valeurs de la démocratie.

Les stylos des humoristes seront toujours plus forts que les armes.

La démocratie, c'est comme un paysage : il faut, de temps en temps, s'arrêter sur le bord de la route pour l'observer et en profiter.

La liberté, c'est comme l'air : on la respire sans y penser mais, si elle vient à nous manquer, chacun étouffe et se débat pour la retrouver.

Bientôt deux ans de mandature et c'est avec un grand plaisir et beaucoup d'émotion que

je vous accueille pour cette traditionnelle cérémonie des vœux, moment privilégié s'il en est, mais aussi moment de convivialité et de rencontre entre les élus et les administrés, les personnels communaux, les responsables et adhérents des associations locales mais aussi les entreprises, les services de l'État, les élus des communes voisines et nos représentants locaux et nationaux.

J'ai le plaisir de vous souhaiter une belle année, une année d'épanouissement dans vos vies personnelles, professionnelles, associatives, culturelles ou sportives.

C'est aussi l'occasion de vous remercier pour votre engagement, à quelque niveau que ce soit, en faveur de notre village comme de ses habitants.

Je veux donc remercier plus particulièrement les bénévoles associatifs, les présidents, les membres des bureaux, les employés municipaux, les enseignants, les employés scolaires, les intervenants périscolaires sans oublier les personnels administratifs pour leur dévouement et leur conscience professionnelle.

Nous sortons d'une année particulière avec un renouvellement démocratique d'importance. Dans un premier temps, au conseil départemental et, dernièrement, au conseil régional.

D'autre part la réforme territoriale et la loi NOTRe, portant la nouvelle organisation des territoires de la République, ont été adoptées cet été. Après la loi de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et la loi de délimitation des régions, elle définit les rôles des différentes instances et des collectivités.

La réforme des services de l'État en cours

viendra parachever l'édifice. La nouvelle architecture administrative comptera 13 régions, 13 métropoles, deux fois moins de cantons, des intercommunalités d'au moins 15 000 habitants, 5 000 en zones de montagne et en zones rurales peu peuplées.

L'incitation au groupement de communes et à la mutualisation des services a fait que le projet de fusion des communautés de communes de Chambaran Vinay Vercors, de Saint-Marcellin et de la CCBI de Pont-en-Royans, décidé en SDCI et imposé par le Préfet de l'Isère le 21 septembre 2015, est en cours de réalisation. Cette fusion sera effective le 1^{er} janvier 2017, malgré le vote très partagé en conseil communautaire le 3 décembre 2015 (19 voix pour, 1 abstention et 17 contre).

Le Conseil Municipal de Poliénois avait quant à lui délibéré contre, pour protester contre la manière de nous imposer cette fusion sans concertation préalable.

Je persiste à croire qu'en cette période difficile, la Commune, cellule élémentaire de notre démocratie, l'institution la plus respectée des Français car le contact entre les élus et les administrés est direct, sans artifice, sans intermédiaire et au plus près des préoccupations de chacun dans sa vie de tous les jours, doit garder ce rôle essentiel.

Si je parle de cette cellule communale, c'est que je suis inquiet pour l'avenir de nos villages ruraux car les réformes administratives s'enchaînent dans un contexte budgétaire de plus en plus restreint et des nouvelles compétences à assumer.

C'est dans ce contexte que le conseil Municipal travaille et étudie toutes les possibilités pour que tous ces changements

SOMMAIRE

● Rétrospective	2	● Vie associative	12
● Mot du maire	3	● In memorium	17
● Vie municipale	5	● Etat Civil/● Mémento	18
● Vie locale	10		

soient les plus favorables pour l'avenir de Poliénas, en étant très vigilant sur la représentativité du secteur. Notamment sur la perte de 9 sièges pour le secteur Poliénas, Cras, Chantesse, Morette, L'Albenc et Vatilieu dans la future gouvernance de la fusion des communautés de communes et sur la réparation des services à créer.

Trois alternatives s'imposent alors :

- rester dans la fusion, en continuant à travailler dans les ateliers de la fusion,
- demander à rejoindre le Voironnais avec les mêmes contraintes que la fusion,
- fusionner avec Tullins pour constituer une commune nouvelle.

Voilà, je pense avoir brossé le paysage administratif de ce début d'année.

Pour poursuivre, quelques mots sur les projets intercommunaux. En tant que vice-président à la 3C2V et au Smictom du Bas Grésivaudan pour le traitement des ordures ménagères, je me devais de vous présenter, avec l'aide de Jean-Marc Verney également vice-président au Smictom, le projet de la future déchetterie de Vinay, dont la réalisation est prévue cette année. Je suis très satisfait que cette importante réalisation pour notre secteur puisse enfin sortir de terre. La présentation vidéo de ce projet se fera à la fin des discours mais avant les agapes. Merci.

Durant l'année 2015, le Conseil Municipal a œuvré pour améliorer votre quotidien.

La commission "Travaux", dont la vice-présidence est assurée par Lionel Argoud, secondé par Ludovic Giry et les membres de la commission, a engagé les travaux suivants :

- les abris bus à la Roche, au Puits et aux Grandes Vignes,
- l'éclairage public avec une création à la Roche sur la route du Gorgeat, avec une restauration sur la RD et la route de la Roche suite aux chutes d'arbres et avec l'enfouissement des lignes au monument aux Morts et aux Antonnières,
- la restauration de la dalle de l'algeco au stade,
- la restauration et la peinture des grilles de l'école,
- la mise en conformité de l'assainissement et des eaux pluviales au quartier du Château,
- l'entretien et la peinture du Pont Rouge,
- la restauration des voiries communales,
- la programmation sur 6 ans de la mise en conformité de l'accessibilité des bâtiments municipaux ouverts au public,
- et divers problèmes de fonctionnement.

Concernant les projets communaux pour 2016, il est prévu de :

- réaliser la première tranche de mise en conformité des bâtiments et c'est dans cette optique, afin de minimiser les frais, que des études d'aménagement du centre du village ont été effectuées en 2015, prévoyant des changements et des transferts d'utilisation de certains bâtiments, bouleversant ainsi leur

utilisation par les associations ou les particuliers. Je compte sur la compréhension de tout le monde et notamment des présidents des associations, que je remercie pour leur implication à animer notre village.

- restaurer et requalifier notre lagunage, d'un montant prévisionnel de 700 000 euros pris en compte par la Régie de Vinay, conformément au PLU,
- modifier partiellement notre PLU au Lotaret pour l'urbanisation,
- poursuivre le dossier de DUP concernant la Marcousse, identifié prioritaire pour la commune dans le PLU et approuvé en juillet 2013, avec comme projet structurant, la création d'un Foyer Logement pour personnes âgées, d'un parc d'agrément avec des jeux d'enfants et des installations sportives complémentaires,
- prendre en compte les demandes d'amélioration formulées par les administrés lors des visites de quartier que nous avons effectuées à la Roche, aux Grandes Vignes, au Puits et à la Thivollière et que la commission reprendra au printemps.

La commission "Affaires Scolaires", dont la vice-présidente est Florence Vitaloni, a organisé les TAP avec variété et efficacité et a mis en place l'utilisation d'un logiciel de gestion informatisée pour la cantine scolaire et le périscolaire. Cela sera effectif le 1er février 2016, en étroite collaboration avec Élodie Molette, coordinatrice des TAP, Pascale Cusin, Corinne Piccardi, Jeannine Cucciolino, Adeline Oria, Audrey Stefen et d'André Salvi.

La commission "Urbanisme", dont le vice-président est Gilles Boulloud, a instruit :

- 15 permis de construire,
- 24 déclarations préalables,
- 15 CU, en sachant que depuis la réforme ce service est payant pour la commune et nécessite à chaque demande un rendez-vous en mairie pour déposer un dossier.

Le CCAS, avec la vice-présidente Danièle Allibe, a enchanté nos anciens avec le repas de Noël mais aussi avec les colis.

Notons la mise en place d'un "Pôle Services" animé par Sandrine de Sousa qui assure des permanences en mairie le samedi ou sur rendez-vous et qui pourra aider chacun dans ses démarches administratives.

Enfin, la commission communication, le suivi du site internet assurée par Christelle Tavel, la rédaction du bulletin municipal aidée de Brigitte Philibert, vous tient informés de tous les événements communaux et associatifs.

A partir du 20 janvier et ce jusqu'au 21 février, notre commune connaîtra un nouveau recensement. Deux personnes ont été recrutées par la commune pour effectuer cette tâche : il s'agit de Madame Rita ROCHER et de Madame Julie BERNARD.

Je tenais à remercier l'ensemble de l'équipe municipale pour leur participation et impli-

cation dans les diverses commissions, tant communales que communautaires.

Le secrétariat de mairie, dirigé par la jeune mais dynamique et déjà très expérimentée secrétaire générale Claire GRAND et ses adjointes à temps partiel, Marie-Hélène Matos et Mercédès Navarro, ont su exécuter avec compétence la dématérialisation des pièces comptables avec la trésorerie de Tullins et avec la Préfecture de l'Isère.

En 2015, nous avons célébré :

7 mariages

- Monsieur CHAPUIS et Madame DEFACHE le 11 avril 2015
- Monsieur CARVALHO DIAS PEREIRA et Madame FAIVRE le 16 mai 2015
- Monsieur MENEROUD et Madame GAILLARD-EYBERT le 27 juin 2015
- Monsieur ROUDET et Madame FERRAZZI le 11 juillet 2015
- Monsieur SAUVAJON et Madame ALLIRAND le 11 juillet 2015
- Monsieur GAYET et Madame FALQUE-VERT le 1er août 2015
- KAUFF le 29 août 2019

3 parrainages civils

- Alizée et Mathis HEYRIES
- Gaëlle COUDERC

et avons enregistré 10 naissances :

- DA COSTA Tiago le 8 janvier 2015
- SIMIAN-MERMIER Mévyn le 10 février 2015
- COUDERC Alban le 6 mars 2015
- GATALETA Alexandre le 5 juin 2015
- ASTIER Elise le 26 juin 2015
- GAUTHERON Nawenn le 4 juillet 2015
- CHATROUX Loïs le 15 octobre 2015
- CHAMBARD Johann le 23 octobre 2015
- SIBUT Louis le 4 novembre 2015
- GREFFE-FONTEYMOND Bastian le 25 novembre 2015

Malheureusement, nous avons été attristés par les décès de :

- Monsieur TYMEN René le 2 janvier 2015
- Monsieur BUISSON Abel le 7 février 2015
- Madame BRASSEUR Rosa le 5 mars 2015
- Monsieur VISINI Elio le 31 juillet 2015
- Monsieur TERMOZ Hector le 4 août 2015
- Madame FILLET-COCHE Paulette le 29 novembre 2015
- Monsieur Maurice Cohard en décembre 2015

et de Monsieur Raymond CARRON, survenu à l'âge de 78 ans, le 17 novembre 2015, après 43 années passées au service de la vie communale. Un exemple de dévouement. Merci beaucoup Raymond !

Pour conclure, les membres du conseil municipal et moi-même vous présentons nos meilleurs vœux de bonheur, santé et réussite pour vous-même et vos familles, avec une pensée particulière pour ceux qui souffrent et ceux que les aléas de la vie, bien nombreux en cette période troublée, n'épargnent pas en ce début 2016.

votre Maire Bernard FOURNIER

Décisions et délibérations du conseil municipal

Conseil municipal du 21 octobre 2015

■ CM21102015-01 : ADHÉSION AU CONTRAT DE GROUPE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU CDG38

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité :

● Approuve

– L'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire 2016-2019 proposé par le CDG38 à compter du 1^{er} janvier 2016 et jusqu'au 31 décembre 2019.

– Les taux et prestations suivantes :

Agents concernés	Agents CNRACL Franchise 10 jours	Agents IRCANTEC Franchise 10 jours
Pourcentage	7.05 %	0.98 %

● **Prend acte** que les frais de gestion du CDG38 qui s'élèvent à 0.12 % de la masse salariale assurée, viennent en supplément des taux d'assurance ci-dessus déterminés,

● **Autorise** le Maire pour effectuer toute démarche et signer tout acte nécessaire à cet effet,

● **Prend acte** que la collectivité adhérente pourra quitter le contrat groupe chaque année sous réserve d'un délai de préavis de 4 mois.

■ CM21102015-02 : DETERMINATION DES CRITERES D'APPRECIATION DE LA MANIERE DE SERVIR DANS LE CADRE DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, décide :

La valeur professionnelle des agents sera appréciée sur la base de critères déterminés en fonction de la nature des tâches confiées et du niveau de responsabilité. Ces critères, fixés après avis du comité technique, porteront notamment sur (liste non exhaustive) :

- Les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs,
- Les compétences professionnelles et techniques,
- Les qualités relationnelles,
- La capacité d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur.

■ CM21102015-03 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE CDG38 CONCERNANT LA MÉDECINE PRÉVENTIVE ET SANTÉ AU TRAVAIL

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

● **Approuve** l'adhésion à la convention médecine préventive et santé et sécurité au travail proposée par le CDG38 à compter du

● **Prend acte** des modalités tarifaires prévues à l'article 16 de cette convention,

● **Autorise** le Maire pour effectuer toute démarche et signer tout acte nécessaire à l'application de cette convention.

Conseil municipal du 18 novembre 2015

■ CM18112015-01 : RECRUTEMENT DE DEUX AGENTS RECENSEURS

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

● créer deux emplois de non titulaires occasionnels, à temps complet, en raison de la réalisation du recensement de la population de la commune pour exercer les fonctions d'agent recenseur

● Fixer la rémunération calculée à partir du grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe, échelon n°1.

Le tableau des emplois des non titulaires sera ainsi modifié à compter du 1^{er} janvier 2016.

■ CM18112015-02 : ETAT DES LIEUX DE LA DESSERTE FORESTIÈRE SUR LA COMMUNE DE POLIÉNAS

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Le Conseil municipal valide ce dispositif et s'engage à le mettre en œuvre dès à présent.

■ CM18112015-03 : OUVERTURE DE LA PROCEDURE ALLEGEE DE MODIFICATION DU PLU

Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L 123-13, L 123-6, L 300-2 et suivants, R 123-15 et suivants, et R.123-21-1, Vu notamment le décret n° 2012-290 du 29 février 2012,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 juin 2013 approuvant le Plan Local d'Urbanisme,

● **Décide** d'engager une procédure de révi-

sion allégée du Plan Local d'Urbanisme conformément aux dispositions de l'article L 123-13 II du Code de l'Urbanisme,

● **Approuve** les objectifs ci-dessus exposés,

● **Approuve** les modalités de la concertation telles que décrites ci-dessus et d'organiser la concertation prévue à l'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme

● **Dit** qu'à l'issue de la phase préalable de concertation Monsieur le Maire en présentera le bilan devant le Conseil Municipal qui en délibérera,

● **Dit** qu'à compter de la publication de la présente délibération, Monsieur le Maire pourra décider de surseoir à statuer, dans les conditions et délai prévus à l'article L 111-8, sur les demandes d'autorisation concernant des constructions, installations ou opérations qui seraient de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse l'exécution du futur plan,

● **Demande** à Monsieur le Maire de mettre en œuvre la présente délibération et le mandate à l'effet de prendre toute décision et de signer tout contrat nécessaire à sa mise en œuvre

● **Dit** que la présente délibération sera, conformément aux articles L 121-4 et L 123-6 du

Code de l'Urbanisme, notifié en lettre RAR par Monsieur le Maire à :

- M. le Préfet de l'Isère
- M. le Président du Conseil Régional
- M. le Président du Conseil Départemental
- M. le Président de la CCI
- M. le Président de la Chambre d'Agriculture
- M. le Président de la Chambre des Métiers
- M. le Président de la Communauté d'Agglomération de Chambaran Vinay Vercors compétente en matière de Programme Local de l'Habitat (PLHI) et de transports urbains
- M. le Président du SCOT de Grenoble
- M. le Président du SIA (Syndicat Intercommunal d'Assainissement)
- M. le Président de la Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles
- M. le Président de l'INAO
- M. le Président du Centre Régional de la Propriété Forestière

● **Dit** que la présente délibération sera :

– transmise au représentant de l'Etat dans le cadre de l'exercice du contrôle de légalité

Décisions et délibérations du conseil municipal

- affichée en Mairie pendant un mois (avec certificat d'affichage de Monsieur le Maire)
- mention de cet affichage sera inséré en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Chacune de ces formalités de publicité mentionnera que le dossier de concertation peut être consulté en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

■ CM18112015-04 : DÉLIBÉRATION PORTANT AVIS SUR LE PROJET DE SDCI

Le conseil municipal de la commune de Poliénas par 3 voix POUR, 11 CONTRE :

- Vu l'article L -5210-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'article 33 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,
- Vu les propositions figurants dans le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de l'Isère présentées par Monsieur le Préfet de l'Isère le 21 septembre 2015 aux membres de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale,
- Considérant la réception en Mairie de Poliénas, le 29 septembre, du projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale,
- Considérant le délai de deux mois fixé par la loi durant lequel les collectivités sont sollicitées pour donner avis du présent Schéma Départemental de Coopération Intercommunale,
- Considérant la réunion du 9 novembre 2015 à 18h30 au Diapason à Saint-Marcellin à laquelle les membres du Conseil municipal ont assisté,
- Considérant le débat du Conseil municipal lors de sa séance du 18 novembre 2015.
- S'OPPOSE au Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de l'Isère prévoyant la création d'une intercommunalité unique de 45 000 habitants en Sud Grésivaudan à la date du 1^{er} janvier 2017, en lieu et place des communautés de communes Chambaran Vinay Vercors, du Pays de St Marcellin, de la Bourne à l'Isère.
- S'OPPOSE fermement à la disposition du SDCI emportant dissolution du Syndicat scolaire intercommunal de St Gervais, Cognin les Gorges, Rovon

● DEMANDE aux membres de la CDCI d'amender le projet de SDCI dans le sens de la suppression de l'objectif de dissolution du Syndicat scolaire intercommunal de St Gervais, Cognin les Gorges, Rovon

Conseil municipal du 9 décembre 2015

1. Désignation du secrétaire de séance

Mme DE SOUSA est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

2. Approbation du compte rendu de la séance du 21 octobre 2015 et du 18 novembre 2015

M. BOLOMEY a fait part de ses remarques sur le compte rendu du 21 octobre 2015, le Conseil municipal, après en avoir délibéré

à l'unanimité, approuve le compte rendu des séances du 21 octobre 2015 et du 18 novembre 2015.

3. Délibérations

■ CM09122015-01 : TARIFS DES LOCATIONS DE SALLE ET MATÉRIELS MUNICIPAUX

■ CM09122015-02 : TARIFS DU CIMETIÈRE, COLUMBARIUM ET DES VACATIONS FUNÉRAIRES

■ CM09122015-03 : TARIFS DES DROITS DE PLACE

■ CM09122015-04 : TARIFS DE L'INDEMNITÉ DE DÉNEIGEMENT

■ CM09122015-05 : TARIFS DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Objet tarification	Tarif 2015	Tarif 2016
Droit de place pour vogues		
Scooters	112,00 €	120,00 €
Tir	46,00 €	50,00 €
Manège enfantin	46,00 €	50,00 €
Loterie	26,00 €	30,00 €
Confiserie	26,00 €	30,00 €
Cirque — commerce ambulants		
La journée — sans branchement	23,00 €	25,00 €
La journée — avec branchement + nuit	41,00 €	45,00 €
La journée seule avec branchement	31,00 €	35,00 €
Distillateur — droit de place	72,00 €	80,00 €
Marchand ambulants — année	125,00 €	130,00 €
Location foyer municipal administré de la commune		
Apéritif (1/2 journée ou journée)	90,00 €	120,00 €
Repas (week-end)	165,00 €	200,00 €
CAUTION pour toute manifestation	800,00 €	800,00 €
Location salle polyvalente		
Apéritif — vin d'honneur (journée) par une association locale	Gratuit	Gratuit
Apéritif — Vin d'honneur (journée) — ● par une société locale ● administré de la commune	Gratuit 145,00 €	Gratuit 185,00 €
Noce — Baptême — Réveillon — Soirée privée — administré de la commune	240,00 €	320,00 €
Manifestation à caractère commerciale par société	350,00 €	450,00 €
CAUTION pour toutes manifestations	800,00 €	800,00 €
Location matériel (seul)		
Table (l'unité)	2,00 €	3,00 €
Chaise (l'unité)	0,60 €	1,00 €
Indemnités diverses		
Déneigement/heure	57,00 €	45,00 €
Cimetière		
Enlèvement terre en excès	40,00 €	40,00 €
Concession 30 ans/le m ²	50,00 €	50,00 €
Concession 50 ans/le m ²	90,00 €	90,00 €
Columbarium		
La case — 15 ans	122,00 €	122,00 €
La case — 30 ans	214,00 €	214,00 €
La case — 50 ans	305,00 €	305,00 €
Vacations services funéraires		
Inhumation civile	25,00 €	25,00 €
Exhumation	25,00 €	25,00 €
Translation de corps	25,00 €	25,00 €
Bibliothèque municipale		
Adhésion famille/an (gratuité pour les jeunes de moins de 18 ans)	10,00 €	10,00 €
Amende forfaitaire sur ouvrages non rendus	7,00 €	7,00 €

■ CM09122015-06 : CREATION DES BESOINS OCCASIONNELS

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, approuve les créations des emplois nécessaires au recrutement d'agents non titulaires pour un besoin occasionnel ainsi proposées et autorise Monsieur le Maire à procéder au recrutement dans les conditions prévues par les textes.

■ CM09122015-07 : DEMANDE DE SUBVENTION DETR

Après en avoir délibéré, le conseil de municipal, à l'unanimité sollicite de la part de l'État une subvention à hauteur de 20 % soit d'un montant de 2202.64 € dans le cadre de la DETR 2016 pour les charges d'investissement réalisées sur l'année 2016 et autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

■ CM09122015-08 : CONVENTION DE FOURRIERE AVEC LA SPA

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer, au nom de la commune, la convention dite complète correspondante avec la

SPA du NORD ISERE ; des crédits suffisants seront inscrits au budget de la commune.

■ CM09122015-09 : DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET COMMERCE SECTION DE FONCTIONNEMENT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à procéder aux écritures comptables correspondantes et dit que ces mouvements s'équilibrent, en dépenses et en recettes.

■ CM09122015-10 : DECISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET COMMERCE SECTION D'INVESTISSEMENT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à procéder aux écritures comptables correspondantes et dit que ces mouvements s'équilibrent, en dépenses et en recettes.

■ CM09122015-11 : DECISION MODIFICATIVE N°4 DU BUDGET COMMERCE SECTION D'INVESTISSEMENT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à procéder aux écritures comptables

correspondantes et dit que ces mouvements s'équilibrent, en dépenses et en recettes.

Conseil municipal du 28 décembre 2015

■ CM28122015-01 : INSTAURATION DU PRINCIPE DE LA REDEVANCE REGLEMENTEE POUR CHANTIER PROVISOIRE

Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide :

- d'instaurer la redevance pour l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité,

- de fixer le montant au plafond et le mode de calcul, conformément au décret n°2015-334 du 25 mars 2015,

- de notifier au concessionnaire, ERDF pour la distribution et RTE pour le transport, la présente délibération.

Infos

Trésorerie de Tullins : plus de paiements en espèces

La gestion de fonds dans les Trésoreries représente un coût important et est porteuse de risques pour la sécurité de leurs agents. C'est pourquoi, la Trésorerie de Tullins expérimente depuis le 1^{er} janvier 2016 une gestion sans espèces. Cela signifie qu'elle n'accepte plus le paiement en espèces pour le règlement des factures des administrés. Les paiements et versements se feront donc à présent par prélèvement, paiement par internet, par carte bancaire ou par chèque.

C'est pourquoi, la municipalité invite ses administrés à privilégier le paiement par chèque bancaire pour l'achat des tickets de cantine (jusqu'à fin janvier 2016).

Les usagers de la Trésorerie de Tullins qui souhaitent continuer à payer leurs factures par espèces pourront le faire auprès de la Trésorerie de Vinay.

La municipalité vous remercie de votre coopération dans cette expérimentation lancée par la Trésorerie de Tullins.



Cusin froid
Climatisation
Energies Renouvelables

- Climatisation ● Pompes à chaleur
- Plomberie Froid commercial et industriel
- VMC

Installation, SAV, Entretien

Kevin CUSIN
L'Ormendière - 38210 POLIÉNAS 06 79 01 63 92

Devis gratuit,
dépannage
24h24 - 7j/7



Balthazard & Cotte
La chaux, notre métier

CHAUX CALCIQUES OU MAGNÉSIENNES, CARBONATE DE CALCIUM ET DE MAGNÉSIUM,
pour l'industrie, la chimie, l'agriculture, le bâtiment, l'environnement, les travaux publics, la sidérurgie.

*CALCIUM LIME, MAGNESIAN LIME, CALCIUM AND MAGNESIAN CARBONATE,
for industrial and chemical sectors, agriculture, construction industry, environnement, Civil Works, iron and steelmaking.*

ENROCHEMENTS, GRANULATS, GRAVIERS, SABLE ET MATÉRIAUX DE TP

*BUILDING BLOCKS, AGGREGATES, GRAVELS, SAND AND RAW MATERIALS
for Civil works.*

Balthazard & Cotte
Membre du Groupe Lhoist



15, rue Henri Dagallier - 38030 Grenoble cedex 2 - France
Tél. 33 (0) 4 76 33 58 00 - Fax 33 (0) 4 76 33 58 33
www.balthazard.com - info@balthazard.com

CCAS Colis de Noël



Dimanche 6 décembre a eu lieu le traditionnel repas offert par le CCAS et la municipalité.

63 personnes y assistaient, dont 46 ayants droit et 17 accompagnants et membres du CCAS. Une surprise attendait nos aînés, avec le passage du Père Noël accompagné de 6 enfants de la commune. Tous ont eu une pensée pour



Raymond Carron (décédé) ainsi que pour toutes les personnes souffrantes et qui n'ont pu venir partager ce repas.

Rappel Pôle Services

Comme décidé en conseil municipal à compter du 24 octobre 2015, une permanence du pôle services animée par Mme Sandrine De Sousa aura lieu en mairie, le samedi à partir de 10 heures ou sur rendez-vous. Elle proposera un service d'aide administrative (constitution de dossiers, aide à la réalisation de cv, de courriers, demandes d'aide social...). Pour prendre rendez-vous, merci de passer par la boîte mail : poleservices.polienas@gmail.com ou au secrétariat de mairie.

Urbanisme Rappel : Nouvelles démarches pour les dossiers d'urbanisme

Suite au désengagement des services de l'Etat, depuis le 1^{er} juillet 2015, ce n'est plus la DDT qui instruit les dossiers d'urbanisme mais la Communauté de communes du Pays de Saint Marcellin.

Cette instruction nécessite l'utilisation d'une application informatique. Il est donc nécessaire de venir déposer tout dossier d'urbanisme en mairie, sur rendez-vous d'une semaine sur l'autre, pour qu'un récépissé soit délivré suite à l'enregistrement des pièces dans cette application. Les dossiers d'urba-

nisme peuvent être déposés le lundi de 15h30 à 18h30 pendant les vacances scolaires (de 17h à 18h30 en période scolaire) ou le jeudi après-midi de 14h30 à 17h30 sur rendez-vous.

Pour toutes questions d'urbanisme, vous pouvez contacter Madame Navarro, en charge de l'urbanisme, par e-mail : urbanisme@polienas.fr.

Nous vous rappelons, que toute modification ou création de construction, doit faire l'objet d'une déclaration en mairie.

Informations

Dépannage ERDF

09 72 67 50 38

AUTRES RENSEIGNEMENTS :

09 69 32 18 53

Permanences du Maire et des Adjointes

Permanences du Maire :

Les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 11h à 12h.

Permanences des Adjointes :

Le 2^{ème} mercredi de chaque mois de 18h30 à 19h30.

Le dernier samedi du mois de 10h à 12h.

IMPORTANT :

Les permanences sont sur rendez-vous uniquement. Pour prendre rendez-vous :

- Par téléphone : 04 76 07 04 28
- Par courriel : mairie@polienas.fr
- Sur internet :

www.polienas.sud-gresivaudan.org, rubrique vie municipale

> conseil municipal

> demander un rendez-vous avec un élu

Permanences juridiques

Une convention de partenariat vient d'être signée entre l'Ordre des Avocats du Barreau de Grenoble et le Conseil départemental de l'Isère. Dans ce cadre, des permanences juridiques gratuites sont proposées, sur rendez-vous dans les locaux de la Maison du Conseil départemental à Saint Marcellin, avenue Jules David - Tél. 04 76 36 38 38 — fax 04 76 36 38 00.

Ces permanences sont ouvertes à tous:

particuliers, entreprises, associations... Elles sont assurées par Maîtres Céline Beraldin et Sophie Ladet, compétentes dans l'ensemble des domaines du Droit. Elles seront présentes les 2^{èmes} et 4^{èmes} vendredis de chaque mois, de 14h à 17h, pour vous conseiller dans vos démarches et vos résolutions de litiges.

Pour prendre rendez-vous, contacter Madame Nadine Louis à la Maison du Conseil départemental tous les jours sauf le mercredi au 04 76 36 38 38.

Écoles

L'info des délégués de parents d'élèves

L'info des délégués de parents d'élèves. Soucieux de jouer notre rôle d'information vis-à-vis des parents, nous tenions à vous rappeler les différents vecteurs de communication que nous avons mis en place cette année à votre disposition :

- une adresse mail : dpepolienas@gmail.com
- le site de l'école (onglet délégués de parents d'élèves) : webécolepolienas

- une boîte aux lettres devant l'école
- les tableaux d'informations aux portails

Vous y trouverez régulièrement les comptes rendus de nos réunions avec la mairie et les enseignants. Dernier sujet abordé : l'informatisation des inscriptions cantines et tap, qui prendra effet en février prochain.

Il va de soi que nous sommes tous à votre disposition si vous avez besoin de conseils,

ou de notre aide en cas de litige ou de demande d'information avec la mairie ou l'équipe enseignante. Nous avons un rôle de médiateurs.

L'équipe des délégués de parents d'élèves vous souhaite une très belle année 2016, réussite scolaire pour vos enfants, la santé et la réussite de vos projets les plus chers.

Cordialement,

Les délégués de parents d'élèves

Cérémonies

11 Novembre



La dernière cérémonie du 11 novembre reflétait une émotion toute particulière. En effet, après le dépôt de gerbe, la minute de silence et la Marseillaise interprétée par l'Echo de la vallée, 4 enfants de la commune, accompagnés par 3 personnes de la chorale Falala de Tullins, ont chanté la chanson « le soldat » de Florent Pagny. C'est à la demande d'élus et avec la collaboration de Pierre Jaillot, directeur de l'école de musique de Tullins, intervenant durant les activités périscolaires de la commune, que ce projet a pu se concrétiser. A noter la présence des élus, des anciens combattants, des sapeurs pompiers et des responsables des associations.

En mémoire de Gaston Valois



Cette année, c'est en présence d'André Vallini, conseiller départemental et secrétaire d'état, que se déroulait la cérémonie célébrant le 72^e anniversaire de la mort du Dr Gaston Valois. Ses petits-enfants, des représentants des résistants du secteur 3 du maquis des Chambarans, ont déposé une gerbe ainsi qu'une plaque.

M. Bernard Fournier, maire, accompagné de 2 adjoints représentants la municipalité, ont également déposé une gerbe.

Infos

Recensement de la population depuis le 21 janvier



Le recensement de la population a débuté le 21 janvier 2016 et se terminera le 20 février.

2 agents ont été recrutés : Rita Rocher et Julie Bernard. Ces 2 personnes se sont partagées les secteurs de la commune. Elles se présenteront à votre domicile munies de leur carte officielle. Le formulaire qu'elles vous laisseront devra être rempli dans les 24 heures. Si vous souhaitez répondre par internet, elles vous laisseront votre identifiant. Ce recensement intervient sur la période des vacances d'hiver, du 13 au 28 février.

Les personnes qui seront absentes durant cette période doivent le signaler en mairie.

Croix Rouge française Unité locale de St Marcellin

Se rendre utile, travailler en équipe et aider les personnes en difficulté.

Saviez-vous que plus de vingt bénévoles de la Croix-Rouge française travaillent chaque semaine, à Saint Marcellin, pour distribuer des colis d'aide alimentaire, trier et proposer des vêtements à petits prix et participer aux événements locaux.

Un mercredi sur deux, au 6, rue château Bayard à Saint-Marcellin, la Croix-Rouge française distribue 70 colis d'aide alimentaire pour 200 personnes environ.

Les produits frais sont issus de la Banque Alimentaire. Les produits secs sont collectés en novembre auprès des clients des grandes surfaces.

Les colis sont proposés, après examen de la situation des personnes, pour une durée limitée de 6 mois et en échange d'une petite contribution financière.



Les mercredis et vendredis, de 14h30 à 17h, au 3, avenue du Champ de Mars à Saint-Marcellin, la Croix-Rouge française ouvre sa vestibuole.

Ouverte à tous, cette boutique propose, en échange d'une petite contribution, des vêtements, des chaussures, des jouets et de la vaisselle.



Les marchandises sont triées par les bénévoles et proviennent des dons des particuliers et des entreprises.

Avec l'aide des bénévoles de la Croix-Rouge française à Voiron, l'unité locale de Saint-Marcellin assure aussi des dispositifs préventifs de secours lors des événements sportifs, concerts, etc.

Des formations aux premiers secours sont également proposées. En 8 heures et pour 60 euros, on peut apprendre les gestes qui sauvent.

Vous souhaitez nous rejoindre ? Contactez-nous au : 04 76 38 58 74 ou ul.stmarcellin@croix-rouge.fr



Autonomie Prévention des chutes

Le service autonomie du territoire du Sud Grésivaudan organise des ateliers de prévention des chutes, sous forme de séances avec des exercices pratiques d'équilibre pour redonner confiance aux personnes âgées de plus de 65 ans, qui ont peur de tomber ou de retomber.

Souplesse, reconnaissance d'un danger, appréhension d'un obstacle, maîtrise de l'équilibre, seront au programme de chaque séance.

Ce service est proposé pour le premier semestre sur les secteurs environnants de Saint-Marcellin et de Vinay.

Une conférence d'information aura lieu :

- **Pour le secteur de Saint-Marcellin,** le mardi 2 février à 14 h 30 à la Maison de territoire du Sud Grésivaudan de Saint-Marcellin

- **Pour le secteur de Vinay** le mardi 9 février à 14 h 30 à la Mairie (salle du conseil municipal) de Vinay

15 séances seront ensuite proposées, à raison d'une par semaine et pour 15 participants.

Pour obtenir de plus amples informations, vous pouvez contacter le service autonomie au 04 76 36 38 38.

Pôle emploi

Nouveaux locaux

Dans un souci constant d'amélioration de la qualité d'accueil des demandeurs d'emploi et des entreprises, l'équipe du Pôle emploi Voiron déménage dans de nouveaux locaux situés :

**73, boulevard Franklin Roosevelt
38500 VOIRON**

Elle ouvrira ses portes sur le nouveau site à compter du 28 janvier 2016.

A partir du 8 février, les après-midis seront dédiés aux rendez-vous.

Ces évolutions, inscrites dans le projet stratégique Pôle emploi 2020, visent un seul objectif : l'accès ou le retour à l'emploi.

Charte forestière

L'état des chemins forestiers, c'est l'affaire de

Tous la commune fait partie du territoire des Chambaran, doté depuis 2009 d'une Charte forestière. Il s'agit d'un outil d'animation et de développement de la filière forêt-bois sur le massif. Il permet d'engager des actions visant à améliorer la gestion, l'exploitation et l'usage de la forêt dans le respect de toutes ses composantes : sociale, environnementale et économique. En particulier, la Charte forestière pilote depuis peu une action qui vise à un meilleur encadrement des chantiers forestiers.

Désormais, tout chantier forestier se déroulant sur la commune de Poliénas devra être déclaré en mairie, en amont du commencement des travaux.

• Pourquoi une telle démarche ?

- Parce que la filière bois se développe et les moyens d'exploitation se modernisent beaucoup plus rapidement que les voiries, d'où des dégâts parfois très importants sur les chemins forestiers.

- Parce que les professionnels qui travaillent en forêt ont bien conscience que les chemins forestiers sont leur outil de travail. Et pourtant, même après remise en état, ils pâtissent de l'incivilité de quelques usagers et du regard du grand public.

- Parce que les mairies enregistrent de plus en plus de plaintes des usagers (promeneurs, chasseurs, ramasseurs de champignons...) qui constatent les dégâts.

• Qui est concerné par cette démarche ?

- Le propriétaire forestier si c'est lui qui extrait le bois, sinon celui qui achète la coupe et l'entrepreneur qui effectue les travaux forestiers

- La mairie de notre commune car c'est elle qui est chargée de l'entretien des voies communales et chemins ruraux.

• Comment procéder ?

1) Le propriétaire, ou l'acheteur de la coupe (suivant les cas) informe la mairie du chantier qu'il envisage d'effectuer (localisation, nature, calendrier approximatif).



2) Un rendez-vous est pris sur le terrain pour effectuer un état des lieux avant chantier.

3) A l'issue du chantier, un second état des lieux est réalisé. En cas de dégradation constatée, il est précisé au professionnel la nature des travaux de remise en état à effectuer.

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à vous rendre en mairie. Vous pouvez également poser toutes vos questions à Olivia Marois, animatrice de la Charte forestière des Chambaran au 04 76 36 30 76, ou encore vous rendre sur le site internet dédié, à l'adresse suivante : <http://charteforestiere-chambaran.fr/>

Clin d'œil

Hommage au Père Noël

Les fêtes de fin d'année sont terminées depuis quelques semaines, mais nous, anciens élèves de notre petite école, avons dans le cœur la nostalgie des fêtes de Noël organisées par le sou des écoles. Cette fête qui avait lieu le dernier dimanche avant les vacances de Noël (car bien souvent nous finissions le trimestre le mardi) était très attendue par tous les Poliénois et ceux des villages environnants.

L'organisation commençait en octobre avec les premières réunions pour la mise en place du spectacle clown, prestidigitateur ou dessin animé. Il y avait également la collecte des lots chez les artisans et les magasins de Tullins et Vinay effectuée par les membres du sou des écoles et, nous élèves, chez les particuliers de la commune.

Ensuite, il y avait la préparation des enveloppes surprises. Pendant ce temps, à l'école, nous avions les répétitions des chants de Noël ainsi que la confection des programmes par la classe de M. Zala. Les programmes avaient été polycopiés et nous devions les colorier et les décorer.

Au fond du village, M. Vincent Oria (mon papa) qui tenait le rôle du Père Noël depuis de nombreuses années, réparait la hotte

faite de ses mains avec des liteaux et de la toile de jute, ainsi que la robe rouge sur laquelle il rajoutait du coton.

Le grand jour arrivé, nous avions rendez-vous à 9 heures à l'école où l'on nous donnait des enveloppes surprises à vendre à la population. Nous repartions par groupe de deux.

Puis vers 11 heures nous devions revenir dans la salle de projection où avait lieu l'apéritif animé par l'Echo de la Vallée. Il y avait une vente de gâteaux confectionnés par les mamans, les enveloppes surprises et la remise des lots.

L'après-midi, l'ouverture des portes de la salle des fêtes était à 14h. Nous arrivions toujours avant le début du spectacle pour admirer le grand sapin illuminé par de belles guirlandes électriques qui trônait vers la scène. Puis le spectacle commençait.

En 1974, la fête eut lieu dans la nouvelle salle polyvalente. Nous avons eu droit cette



● Archive Dauphiné libéré du 25/12/2015.

année-là, pour la première fois à un dessin animé.

Après l'entracte chaque classe chantait une chanson sur le thème de Noël ou de l'hiver. Puis nous nous regroupions tous sur la scène pour chanter la chanson finale de Noël.

Nous appelions alors le Père Noël qui arrivait à notre appel et dès que nous le voyions il n'y avait plus aucun bruit dans la salle. Il distribuait papillotes et mandarines aux petits puis montait sur la scène avec nous pour la photo du journal.

Ensuite, nous nous regroupions autour de nos instituteurs et institutrices qui nous donnaient les jouets que nous avions choisis ainsi qu'un paquet de friandises.

Dolores Oria

PLANNING DES MANIFESTATIONS

DATES	MANIFESTATIONS	ASSOCIATIONS ET ORGANISMES	LIEUX
30 janvier 2016	Matinée boudins	ACCA	Salle polyvalente
7 février	Vente diots	Sou des écoles	Place Dr Valois
9 février	Carnaval	Jardin des mots / Lips	Place Dr Valois
13 février	Vente boudin	Moto club	Salle polyvalente
13 février	Pièce de théâtre	Comité des fêtes	Salle polyvalente
19-20-21 février	Vente rissoles	Handy-tuning show	Place Dr Valois
5-6 mars	Exposition	Mme Evelyne Allirand	Salle polyvalente
12 mars	Loto	ASP Foot	Salle polyvalente
20 mars	Repas de la St Antoine	Agriculteurs	Salle polyvalente
26 mars	Concert Rock	Lips	Salle polyvalente
20 avril	Concours de belote	Club de la Marcousse	Salle polyvalente
30 avril	Concert Echo de la Vallée	Municipalité	Salle polyvalente

COMITÉ DES FÊTES

Spectacle irlandais et théâtre

Bonjour à tous,

Au nom de tous les membres du comité des fêtes je vous souhaite une très bonne année 2016.

En ce début d'année, nous avons programmé une pièce de théâtre écrite et interprétée par la troupe Ar'scène de Tullins. Il s'agit de "Et bio dis donc !", une comédie drôle sur la découverte du monde rural par des citadines délicates, à découvrir absolument. Pour cela nous vous proposons 2 horaires différents le samedi 13 février 2016, 16h ou 20h 30. Vous pouvez déjà vous inscrire auprès des membres du comité des fêtes ou en appelant Serge au 06 62 26 38 10.

Cette année continuera avec notre participation à l'handi tuning show le 15 mai 2016 puis à l'animation de la vogue de la Saint Jean.

Nous vous donnerons également rendez-vous en novembre pour un repas dansant mais nous reviendrons vers vous pour de plus amples renseignements.

En espérant vous voir rapidement, bonne lecture.

Serge Bolomey



● Soirée irlandaise...



GYM

Rétrospective et bientôt une sortie aux Baux de Provence



● Le Père Noël au Baby gym — GRS.

Les enfants de la GRS et du Baby-Gym ont eu la visite surprise du Père Noël. Afin de les récompenser de leur assiduité, de leur travail, il leur a remis des papillotes et friandises. Pour le remercier de sa visite ils lui ont fait une belle pyramide. Merci et à bientôt Père Noël !!!

Lundi 4 janvier, les Mollets de coton ont fait leur première marche de l'année dans les coteaux de Vinay. Au retour, tradition oblige, nous avons tiré les rois et trinqué en l'honneur des têtes couronnées et



● Tirage des rois pour les Mollets de coton.

à la nouvelle année... Un programme se tient à votre disposition auprès des responsables du club. En avril les mollets de coton affiche COMPLET pour la sortie de 2 jours aux Baux de Provence.

Le club de gymnastique présente à tous ses adhérents, à tous les Poliénois ses meilleurs vœux.

Pour tout renseignement : Monique Giry 04 76 07 97 19
ou Jeannette Buisson 06 78 08 06 51



- Electricité
- Plomberie
- Plaquisterie
- Rénovation des piscines
- Traitement de l'eau
- Maintenance
- Pose de coques polyester

AzurElecPiscine

Matthieu MANGIONE Port. 06 79 99 38 99

Malinière, 12 imp. Clovis Mounier
38210 POLIÉNAS

E-mail : azurelecpiscines@free.fr

Chalet à pizzas du ch'ti perdu

Pizzas à emporter ou sur place, plaques de pizzas ou de quiches plusieurs saveurs, plaques de tartes aux pommes ect.

Jean Michel Avez
jeanmichel.avez@aol.fr

81 allée du chateau 38210 Polienas
Tel: 06/73/77/37/22
A partir de 18h du vendredi
au dimanche
Tel: hors ouverture 06/42/66/54/96
N°SIRET: 53260602700011



VENTE ET RÉPARATION ORDINATEURS - PIÈCES DÉTACHÉES
ADMINISTRATION RÉSEAU - CONSEIL ET AUDIT

NetForSpeed
Informatique

PARTICULIERS ET PROFESSIONNELS

David ENTRESSANGLE
Gérant
david@netforspeed.com - 06 24 40 32 09

INTERVENTION À DOMICILE* ET À DISTANCE
* Isère uniquement



Electricité Générale
Neuf et Rénovation

Dépannage
particuliers et professionnels

CHARVET
Romain

06 43 36 92 96
rcharvet@hotmail.fr

ÉCHIQUIER POLIÉNOIX

Hommage à Bernard

Notre compagnon de jeu Bernard Gumb, adhérent au club l'Echiquier Poliénoix depuis plusieurs années, a joué sa dernière partie, son dernier échec et mat en octobre dernier. Le club retiendra de lui son amour du jeu d'échecs, sa patience et sa pédagogie à faire progresser ses partenaires. Salut Bernard, tu nous manques !

• **Week-end au col de Romeyère les 12 et 13 mars 2016**

Nous nous retrouverons au col de Romeyère les 12 et 13 mars 2016 pour marcher en journée et pratiquer des jeux de l'esprit en soirée. Nous ouvrons le week-end à tous ceux qui souhaitent se joindre à nous pour un moment convivial : places limitées au gîte communal sur réservation auprès de Jean-Pierre (06 12 58 19 03) Yvon (06 78 04 41 75)



Entraînements

Rappel des horaires des entraînements dans l'ancienne salle des pompiers :

- Echecs : les vendredis à partir de 18 h
- Bridge : les vendredis à partir de 18 h 30

CLUB DE LA MARCOUSSE

Encore de belles animations pour notre club



• Le repas de Noël.

• **Rétrospective**

Mercredi 4 novembre — photo du journal Concours de belote ouvert à tous avec 30 doublettes. Tous les participants ont été récompensés.

Au bar, les gâteaux ont été offerts par le club.

Jeudi 17 décembre

Dernier rendez-vous de l'année avec le repas de Noël préparé par l'Ombrage Révé. Au menu, terrine de truite et tartare de saumon, cuisse de canard farcie aux cèpes, gratin de cardons et gratin dauphinois, fromage et omelette Norvégienne vanille chartreuse.

Au cours de ce repas, nous avons fêté les anniversaires (photo ci-contre).

80 ans : Yvette Fels, Geneviève Charpenne et Jean Claude Bombardier.

85 ans : Josette Escoffier, Fernande Ferrieux et Rolande Signoret.

90 ans : Ghislaine Giry

95 ans : Lilie Mottin

50 ans de mariage : Danièle et Daniel Nivon

60 ans de mariage : Mireille et Marcel Argoud

Dans l'après-midi, tous les enfants de l'école de Poliénas sont venus pour nous chanter des chants de Noël. Tout le monde a été émerveillé de voir et d'entendre ces

enfants chanter. Que de joie pour cette journée à l'approche de Noël.

Bonne année 2016, bonheur et santé pour tous.

Agenda

- Dimanche 24 janvier : repas dansant
- Jeudi 4 février : goûter
- Jeudi 3 mars : assemblée générale à 15h30



LIPS

Soyez à l'aise en 2016 !



Evènements à ne pas manquer !

- Bonhomme Carnaval, le mardi 9 février à 15h sur la place du village.

Comme chaque année, les enfants, l'équipe enseignante, les bénévoles de Lips vous attendent pour vous présenter les chansons et animations des enfants à l'occasion de ce carnaval.

Message spécial à tous les parents, grands-parents, nounous, habitants ;

Venez écouter nos petits villageois, découvrir Bonhomme Carnaval. Les déguisements sont bien évidemment recommandés !

Nous faisons un appel annuel à toutes les personnes souhaitant apporter un gâteau pour partager le goûter avec les enfants. Merci d'avance.

En cas de mauvais temps, le carnaval sera reporté le jeudi 10 mars 2016 à 15h.

- Concert Rock avec le groupe Hold On le samedi 26 mars à 21h, à la salle des fêtes.

Entrée payante 10 euros, une buvette sera prévue.

Réservation recommandée soit par mail ou par téléphone 06 76 87 26 04

L'association Lips remercie encore toutes les frimousses venues nombreuses se faire maquiller lors du marché de Noël. Merci aussi aux bénévoles Naïda, Hélène et Charlotte pour leur joli coup de pinceau !

Pour bien démarrer l'année, vous pouvez toujours essayer les ateliers détente :

- Sophrologie les lundis à 18h30 (salle ex-pompier 1^{er} étage)

- Do In les mardis à 8h45 (salle de danse)

Meilleurs vœux à tous,

Séverine, Présidente de LIPS, association_lips@orange.fr

MOTO CLUB

Les rendez-vous importants



Le Moto Club à la Noix vous souhaite une bonne et heureuse année 2016.

Dates à retenir

• les boudins et caillettes
le samedi 13 février

• L'Assemblée Générale
le vendredi 4 mars

ACCA CHASSE

Une belle matinée en perspective !



La matinée boudins, caillettes, saucissons, aura lieu samedi 30 janvier.

Réservations avant le 23 janvier auprès d'Alain Roulleau 06 70 85 77 81, Robert Buisson 06 27 45 39 45 ou Christophe Chabert 06 82 60 65 96.

TAXI POLIÉNAS

Taxi

Pianfetti

Daniel

24h/24

Tout transport :

- Dialyse • rayons • gares
- médical assis • aéroport...

Tél./Fax **04 76 07 82 10**
 Portable **06 79 41 09 36**
 Siège social : La Contamine — 38210 Tullins
 Stationnement : POLIÉNAS

Le Bon'Esprit

Bar, Epicerie, Snack*

Poliénas

Ouvert tous les jours !!

Tel: 04.76.07.84.95

Lun - Ven
6h45 - 13h
16h30 - 20h
Sam - Dim
8h - 13h*
16h30 - 22h

ASSISTANTES MATERNELLES

Succès de la fête



Dans le cadre de la 11^e journée nationale des assistantes maternelles, les nounous ont organisé, le 21 novembre, une belle fête qui a attiré de nombreux parents et grands-parents. Accompagnés des petits bouts, ils ont pu ainsi découvrir une belle exposition de photos relatant les diverses manifestations organisées au cours de l'année, ainsi que les activités faites en groupe et en temps collectifs. Tous ont pu aussi admirer les chefs-d'œuvre que les petits confectionnent durant le temps d'accueil chez la nounou. Au cours de cette matinée, un atelier avait été mis en place et les enfants qui le désiraient ont fabriqué des animaux bien rigolos, réalisés avec de simples assiettes en carton. Les assistantes maternelles ont aussi eu la visite de la puéricultrice du secteur, Isabelle Cusac, de l'animatrice du relais de la 3C2V, Amandine Guichard, de Bernard Fournier maire et de Lionel Argoud et Florence Vitaloni, 1^{er} et 2^e adjoint. Elles ont été très enchantées et fières de constater que cette journée qui leur est dédiée, connaissait un succès grandissant au fil des années.



POLIDANSE

Assemblée générale



L'association Polidanse présente ses meilleurs vœux pour l'année 2016 à toute la population poliénoise.

Le bureau Polidanse a été élu lors de l'assemblée générale du 30/10/15 : Présidente Annie Barbieri, Vice-présidente Sylvie Martin, Secrétaire Charlotte Lavallée, Trésorière Marjorie Argoud, Membres : Sylvie Peguet, Mélody Curto, et comme professeurs Peggy Rami et Martial Chounramany.

Nous en profitons pour vous communiquer la date de notre spectacle de fin d'année : les vendredi 3 et samedi 4 juin 2016

L'équipe Polidanse

HOMMAGE

Raymond Carron à Poliénas

L'église de Poliénas ne pouvait accueillir les nombreuses personnes venues dire un dernier au revoir à leur ami Raymond Carron. C'est une figure locale qui nous a quittés, à l'âge de 78 ans. En effet, Raymond est né à Poliénas le 20 août 1937. Après sa scolarité faite à l'école de Poliénas, il a effectué son service militaire, en 1957, au 3^e BCA à Chambéry puis à Bizerte en Tunisie. A son retour, il a repris l'exploitation de la ferme familiale avec ses frères. En 1961, il a épousé Simone Barthélémy et en 1964, ils ont eu une fille, Annie, qui leur a donné deux petits-enfants, Loïc et Valentin. Mais Raymond était avant tout l'homme sur lequel on pouvait compter. Il connaissait son village comme sa poche ainsi que la plupart des habitants. Il passa 43 ans au conseil municipal. Elu en 1965, à 28 ans, sous la municipalité d'Alexandre Roux, puis auprès de Moïse Zala de 1971 à 1995 dont il a même été 1^{er} adjoint. Il a ensuite effectué deux mandats avec Bernard Roux jusqu'à 2008, en qualité d'adjoint. L'entretien des chemins et de la

voirie, la vie agricole, le monde sportif et associatif, etc., Raymond était assidu et fidèle à ses engagements. Il était toujours là quand on avait besoin de lui. En 1989, Alain Carignon, alors ministre de l'environnement, lui avait remis la médaille d'argent départementale et communale. Puis en 2011, lors de la cérémonie des vœux de la municipalité, il avait reçu la médaille d'or d'honneur régionale, départementale et communale. Raymond aimait les gens. Il était aussi un grand chasseur, passion qu'il a transmise à ses deux petits-fils. Durant 27 ans, il a été membre de l'Acca. En 2001, l'association lui a d'ailleurs remis une médaille de bronze. Mais sa plus grande passion, c'était la musique. Raymond, son accordéon et ses amis musiciens ont fait danser les Poliénois lors des différentes fêtes locales mais aussi et surtout lors des repas des aînés. Il intervenait gracieusement dans les maisons de retraite ou à l'hôpital où il redonnait le sourire aux personnes souffrantes.

Brigitte Philibert



Allocution de Monsieur Zala, maire honoraire

Depuis 1965, date de sa première élection au conseil municipal à l'âge de 27 ans, et jusqu'en 2008, date de son départ du conseil, Raymond aura passé 43 ans de sa vie au service de la commune. 43 ans dont 24 à mes côtés en qualité de conseiller d'abord puis adjoint, ensuite 1^{er} adjoint... Un record difficile à battre et qui ne sera sans doute jamais battu.

C'est donc le cœur serré par l'émotion et la tristesse qu'aujourd'hui je voudrais rappeler l'action menée par celui qui fut pour moi plus qu'un conseiller, un ami, un frère même... !

On ne passe pas 24 ans ensemble, devant les mêmes problèmes, les mêmes joies et satisfactions aussi, car bien sûr il y en eut, sans que des liens étroits vous unissent et vous permettent de vous connaître parfaitement.

Je connais donc très bien Raymond et je n'ai pas oublié tous les services qu'il a pu me rendre, à moi-même personnellement, mais aussi à la commune et à ses habitants.

Je trouve particulièrement injuste, moi qui suis son aîné de 10 ans, d'avoir aujourd'hui

à parler de lui au passé. Jamais je n'aurais imaginé une telle situation.

Pour moi Raymond, c'était d'abord l'expérience, la connaissance du pays et de tous ses habitants, ses chemins, ses lieux-dits... C'était aussi le dévouement, l'extrême serviabilité ; celui dont on disait que sa maison était une annexe de la mairie, et qui savait ouvrir sa porte à chacun ; celui qui, pour m'éviter parfois les foudres de quelques administrés mécontents, prenait pour lui des coups qui m'étaient destinés... Je l'appelais parfois, en plaisantant, mon paratonnerre...

Pendant 24 ans, j'ai donc profité abondamment de ses conseils toujours judicieux, toujours modérés. Mais j'ai aussi et surtout apprécié ses nombreuses qualités. La plus belle d'abord : la fidélité à ses idées, fidélité à ses amis, mais aussi un désintéressement total et une intégrité morale et intellectuelle à toute épreuve.

Investi de nombreuses fonctions dans la vie communale, Raymond savait pourtant toujours rester simple et courtois et arrivait à trouver le temps de s'investir active-

ment dans la vie associative locale comme la chasse et surtout la musique ! Son accordéon a réjoui bien des cœurs et notamment durant ses dernières années, les anciens de l'hôpital... Tout cela bien sûr bénévolement.

Oui vraiment Raymond, vous allez nous manquer ! Victime d'une maladie impitoyable, vous n'avez pas pu, malgré votre force et votre courage légendaires, en venir à bout. Vous nous quittez au moment même où un repos bien mérité vous attendait.

Votre départ va laisser un grand vide dans la commune et je m'incline affectueusement devant la peine que ressent toute votre famille, votre épouse, pour qui nous avons aujourd'hui une pensée particulière, vos enfants, petits-enfants, frères et sœur. Je le répète Raymond, vous allez nous manquer ! Vous nous manquez déjà mais comme les morts vivent toujours tant qu'il y a des vivants pour penser à eux, vous resterez parmi nous pour longtemps... très longtemps.

Merci Raymond, adieu !

M É M E N T O

Agence postale

Lundi, mardi et jeudi de 13h30 à 17h
Vendredi de 14h30 à 17h
Samedi de 9h à 11h30
Fermé le mercredi
Tél. 04 76 67 48 92

■ **RAPPEL** : chaque habitation doit avoir une boîte aux lettres aux normes avec le nom lisible du titulaire.

Bibliothèque

Ouverture au public :
mardi de 16h30 à 17h30
mercredi de 13h30 à 17h30
samedi de 10h30 à 12h
Tél. 04 76 07 70 30
jardindesmots38@orange.fr

Points propres

4 lieux de tri sélectif :
■ "les Vignes" - la Gare
■ "les Grandes Vignes" direction Tullins
■ "Etang de Montenas"
■ "Roche Corbières"

Déchèterie de Saint-Sauveur

Tél. 04 76 38 36 94
Lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h. Samedi de 9h à 18h

Régie de Vinay

Eau/Assainissement : 04 76 36 90 57
service dépannage : 04 76 36 94 01

Déchèterie de Vinay

ZA Les Levées - 38470 VINAY - Tél. 04 76 36 79 29
Lundi, mercredi, jeudi : 13h30-18h
Mardi, vendredi : 9h-12h- 13h30-18h
Samedi : 9h-18h
Tri des déchets : carton, gravats/inertes, tout-venant, métaux, déchets verts, bois, batteries, piles et déchets dangereux.

Mairie

Lundi : 15h30-18h30. Mardi : fermé
Mercredi : 14h30-17h30. Jeudi : 9h-12h et 14h30-17h30. Vendredi : 15h30-18h30
• Permanence de Monsieur le Maire sur rendez-vous du lundi au vendredi de 11h à 12h
• Permanence des élus sur rendez-vous
Le 2^{ème} mercredi de chaque mois de 18h30 à 19h30
le dernier samedi du mois de 10h à 12h
Tél. 04 76 07 04 28
mairie@polienas.fr

Numéros à retenir

• Numéro urgence dans toute l'Europe	112
• Pompiers	18
• Gendarmerie	17
• Samu	15
• Centre des grands brûlés Lyon	04 72 11 75 98
• Centre antipoison Lyon	04 72 11 69 11
• Enfance maltraitée	119
• Info service violences conjugales	19 39
• Drogues info services (appel gratuit poste fixe)	0 800 23 13 13
• Sida info service	0 800 84 08 00
• Info cancer service	0 810 810 821
• Ass fr de protection et assistance aux personnes âgées	0 800 020 528
• Accueil sans abri	115
• SPA Grenoble Dauphiné	04 76 49 18 23
• Pharmacie de garde	3915
• A Poliénas : cabinet de soins	06 47 83 22 08

Etat civil



Naissances

15 octobre 2015
Loïs Chatroux
23 octobre 2015
Johann Chambard
4 novembre 2015
Louis Sibut
25 novembre 2015
Bastian Greffe-Fonteymond

Décès

17 novembre 2015
Raymond Carron
29 novembre 2015
Filet-Coche Paulette née Girard
Décembre 2015,
Maurice Cohard

Information TNT

Le 5 avril 2016, la télévision numérique terrestre (TNT) passe en haute définition (HD). Cette évolution va permettre de diffuser l'ensemble des 25 chaînes nationales gratuites de la TNT en HD sur tout le territoire avec une meilleure qualité de son et d'image. Le rendez-vous du 5 avril prochain constitue une opération importante qui sera accomplie en une seule nuit sur l'ensemble du territoire. Elle aura un impact direct sur les téléspectateurs qui reçoivent la télévision par l'antenne râteau car seuls ceux disposant d'un équipement compatible HD (téléviseur ou adaptateur TNT HD) pourront continuer à recevoir la télévision après le 5 avril 2016. Par ailleurs, tous les foyers recevant la TNT, même correctement équipés, devront ce même jour procéder à une nouvelle recherche et mémorisation des chaînes sur leur téléviseur. Pour les foyers équipés d'antenne râteau, il est primordial de tester dès à présent la compatibilité de leur téléviseur afin d'acquérir un équipement TNT HD avant le 5 avril 2016.



Des aides financières et de proximité pour les personnes les plus fragiles seront possibles. L'agence nationale des fréquences (ANFR) est en charge de la mise en place de cet accompagnement.

Des documents de communication sont mis à votre disposition et téléchargeables sur le site www.recevoirlatnt.fr ou appelez le 09 70 81 88 18.

> Infos

Nuisances

RAPPEL

Les travaux de jardinage et de bricolage sont autorisés :

- Jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- Samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Dimanche et jours fériés de 10h à 12h

Site internet de la commune : www.polienas.sud-gresivaudan.org/

Le prochain bulletin "Vivre à Poliénas" paraîtra en avril 2016 - Annonceurs et sociétés doivent faire parvenir leur communiqué avant le 31 mars 2016

« Vivre à Poliénas » - Directeur de publication : Bernard Fournier, Maire de Poliénas

Rédaction commission communication : Danièle Allibe, Lionel Argoud, Delphine Honoré, Fabienne Ledru, Christelle Tavel

Crédit photographique : Brigitte Philibert, correspondante Dauphiné Libéré

Maquette et impression : CRÉAPRIM Tullins 04 76 07 01 23 imprimerie.creaprim@wanadoo.fr - Imprimé avec des encres végétales sur papier recyclé